

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1992 B 09192

Numéro SIREN : 388 161 960

Nom ou dénomination : 2/4 BOULEVARD HAUSSMANN

Ce dépôt a été enregistré le 28/06/2018 sous le numéro de dépôt 64701

CERTIFIÉ CONFORME



**Extrait du PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE DU 17 MAI 2018**

Le 17 mai 2018 à 19 heures 30, les associés de la société 2/4 BOULEVARD HAUSSMANN, société par actions simplifiée au capital de 38 112,25 euros, dont le siège est à Paris (8^{ème}) 39 rue Washington, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 388 161 960 ont tenu une assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation faite par le liquidateur.

L'ensemble des associés sont présents :

- La société Affine R.E., propriétaire de 1 part sociale, représentée par Monsieur Alain Chaussard, dûment habilité en vertu d'un pouvoir.
- La société Atit, propriétaire de 2 499 parts sociales et liquidateur, représentée par Madame Maryse Aulagnon, qui préside la séance.

Madame Olivia Roche assume les fonctions de secrétaire.

Le Cabinet Monceau Finance Audit, commissaire aux comptes, régulièrement convoqué est absent et excusé

Une feuille de présence est établie et signée par les associés.

Le quorum requis par la loi est donc atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau :

- La copie de la lettre de convocation des associés,
- La copie de la lettre de convocation du commissaire aux comptes,
- La feuille de présence,
- Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2017,
- Le rapport de gestion établi par le liquidateur,
- Les rapports du commissaire aux comptes,
- Le texte des résolutions,
- Un exemplaire des statuts de la société.

Puis le président déclare que les comptes annuels, le rapport de gestion, les rapports du commissaire aux comptes, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été tenus à la disposition des associés, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

MA

- (...)
- Renouvellement du mandat du liquidateur,
- Pouvoirs à conférer.

Le président donne lecture de son rapport et des rapports du commissaire aux comptes.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

(...)

Quatrième résolution

Ayant pris acte que le mandat de liquidateur de la société ATIT est arrivé à expiration, l'Assemblée générale décide de le renouveler pour une durée de 6 années à effet rétroactif au 18 avril 2017 et ce jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes 2022.

La société ATIT, société civile dont le siège social se situe au 39 rue Washington à Paris (8eme) immatriculée au RCS de PARIS sous le n° 388 161 960 représentée par Madame Maryse Aulagnon, déclare qu'elle accepte ces fonctions de liquidateur et qu'elle n'est frappée par aucune mesure ou disposition susceptible de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la société.

Cette résolution est adoptée.

Cinquième résolution

L'Assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes, en vue d'effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution est adoptée.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

Le Liquidateur
Atit
Maryse AULAGNON

Le secrétaire
Olivia Roche